



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE

En chiffres | 2011

Le mot du président | Jean-Claude Stortz

2011 est la deuxième année de fonctionnement du tribunal dans sa nouvelle configuration en ce qui concerne son ressort, qui comprend les départements du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine. La priorité a été donnée au traitement des affaires les plus anciennes,

notamment celles enregistrées au tribunal alors que le département de la Seine-Saint-Denis était encore dans son ressort. La mobilisation de l'ensemble des agents du greffe et des magistrats a permis la poursuite de l'importante diminution du nombre des affaires en instance

depuis plus de deux ans. En dépit d'une hausse sensible du nombre de requêtes enregistrées en 2011, le nombre des affaires en stock a légèrement diminué et le délai prévisible moyen de jugement a été maintenu à moins d'un an.

Nombre d'affaires jugées en 2011

10 739

Délai prévisible moyen* de jugement en 2011

10m 20j

* Le délai prévisible moyen s'exprime en mois (m) et jours (j).

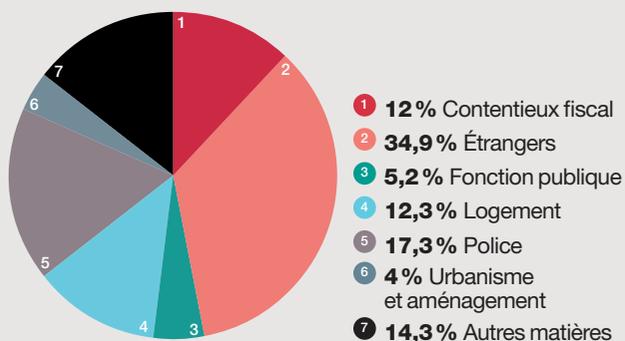
Nombre d'affaires en données nettes* depuis 2002



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

Origine

Répartition des affaires jugées en 2011 par type de contentieux



Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

Délai prévisible moyen de jugement depuis 2002



Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et l'actualité du tribunal administratif sur <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>